

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



ÉNERGIE

DÉCHETS

EAU





La **population DGF** (incluant les résidences secondaires) sert de base de calcul pour les tarifs appliqués par le Syded, soit 208 942 habitants (2021)
 La **population municipale INSEE 2022 du territoire Syded (180 546)** sert de base de calcul pour les ratios à l'habitant.
 Les arrondis peuvent occasionner des approximations

TABLE DES MATIÈRES

Édito	3
Un service public pour les Lotois et l'environnement	4
LES 10 FAITS MARQUANTS 2023	6
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	11
<i>Coopération interdépartementale</i>	12
<i>Synoptique des déchets lotois</i>	13
<i>Chiffres clés 2023</i>	14
<i>Actions de prévention et communication</i>	15
<i>Geste de tri des emballages et papiers dans le lot</i>	16
<i>Le ramassage du verre</i>	17
<i>Des filières de recyclage de proximité</i>	18
<i>Bilan environnemental du recyclage</i>	18
<i>Gestion des déchèteries</i>	19
<i>Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles</i>	20
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	21
<i>De nouveaux réseaux en perspective</i>	22
<i>des tarifs maîtrisés dans le temps</i>	23
<i>Ressource bois 100 % locale</i>	24
<i>Bénéfice environnemental</i>	25
CYCLE DE L'EAU	27
<i>Une forte présence sur le territoire</i>	28
<i>Accompagnement à l'exploitation et à la gestion du service</i>	28
<i>Accompagnement des projets</i>	29
<i>Production d'eau potable</i>	30
<i>Eaux naturelles</i>	32
SYDED DU LOT : LE FONCTIONNEMENT	35
<i>Un parc d'équipements industriels</i>	36
<i>L'humain au cœur des préoccupations</i>	37
<i>L'engagement environnemental</i>	38
<i>La gestion de l'équilibre budgétaire</i>	39
<i>Lexique</i>	43
ANNEXES	
<i>Disponibles en ligne sur notre site syded-lot.fr à la rubrique "Documents > Rapports d'activités"</i>	

ÉDITO

Cette année 2023 nous a prouvé, s'il en était encore besoin, que le réchauffement climatique est une réalité bien présente pour notre planète. Ce contexte renforce la pertinence des activités du Syded, au service de l'environnement et des Lotois. Je retiens de cette année notre capacité à anticiper et à préparer l'avenir.

Anticiper pour préparer le tri à la source des biodéchets et répondre à la forte demande de nos usagers sur la mise à disposition de solutions de compostage de proximité.

Anticiper en construisant le plan stratégique « déchets 2035 » en étroite collaboration avec nos adhérents. Nous sommes en effet dans une période charnière qui nous oblige à définir une vision à long terme pour adapter le service public de gestion des déchets. C'est l'ambition de cette stratégie qui prend en compte l'évolution des modes de consommation et des contraintes financières toujours plus fortes.

Anticiper aussi, en déployant notre schéma directeur « Chaleur 2030 » pour assurer la pérennité de l'activité et répondre aux objectifs ambitieux : construire une dizaine de réseaux supplémentaires et doubler la quantité d'énergie verte vendue. Notre territoire a tous les atouts pour faire du bois énergie une solution pertinente sur le plan économique et environnemental.

Anticiper enfin, les évolutions majeures que la loi NOTRe induira sur les activités du cycle de l'eau avec un transfert de compétences vers les communautés de communes. L'eau est notre bien commun et nous avons un grand défi à relever pour en garantir l'accès pour tous, à court et à long terme.

Pour répondre à ces enjeux, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des élus et des agents du Syded que je tiens à remercier pour leur engagement au quotidien.

Stéphane MAGOT

Président du Syded du Lot





UN SERVICE PUBLIC POUR LES LOTOIS ET L'ENVIRONNEMENT

Né de la volonté des élus locaux pour traiter la question des déchets à l'échelle départementale dès 1996, le Syded a rassemblé l'ensemble des collectivités du département pour mutualiser les moyens et en faire un territoire avant-gardiste et solidaire sur la gestion des déchets. En plus de cette compétence historique, le Syded s'est progressivement vu confier d'autres activités, toujours au service de l'environnement.

5 compétences complémentaires pour le Lot

- DÉCHETS
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- EAUX NATURELLES

Un service public industriel départemental

Le Syded est un syndicat mixte ouvert et à la carte. Chaque collectivité peut choisir d'y adhérer pour une ou plusieurs compétences.

Ainsi, le Syded se voit confier la réalisation de missions de service public dans ses 5 domaines d'intervention. Pour répondre à cette ambition, sa structure juridique en EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) lui confère un fonctionnement proche de celui d'une entreprise : comptabilité, personnel de droit privé, recherche de productivité, ventes de matériaux, d'énergie et aussi de prestations.

Comme toute structure publique, le Syded est dirigé par des élus locaux qui représentent chaque collectivité adhérente ainsi que le Département du Lot. Ces élus sont rassemblés au sein d'un Comité syndical qui vote les décisions en assemblée délibérante.

Les agents du Syded, organisés en différents services et sites sur le département sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

En 2023, le Syded a maintenu ses certifications ISO 9001 (Management qualité) et ISO 14 001 (Environnement) délivrées par l'AFNOR.



Qualité



Environnement

Une gouvernance assurée par des élus locaux

Depuis octobre 2020, Stéphane Magot est le président du Syded du Lot. Il est entouré par 9 vice-présidents



Stéphane Magot
Président



Gérard Miquel
Président d'honneur et
fondateur du Syded



Serge Bladinières
Premier Vice-président
Assainissement



Agnès Simon-Picquet
Communication



Vincent Labarthe
Valorisation des déchets



Catherine Marlas
Management
environnemental



Christian Delrieu
Coopération
interdépartementale



José Tillou
Bois-énergie



Vincent Bouillaguet
Finances et
affaires générales



Romuald Molinié
Eau potable



Guillaume Baldy
Économie circulaire

Mutualisé à la bonne échelle

« L'Union fait la force », surtout dans un territoire rural et dispersé comme celui du Syded. La mise en commun des moyens (centres de tri, déchèteries, réseaux de chaleur...) permet de gagner en efficacité tout en maîtrisant les coûts. Cette idée de mutualisation se retrouve aussi dans la volonté de partager des connaissances et des savoir-faire pour développer une expertise de territoire (ingénierie, communication...). Le regroupement à l'échelle départementale apparaît comme une évidence pour agir dans l'intérêt général afin de faire face aux enjeux environnementaux et aux incidences financières qui en découlent.

Solidaire des territoires

Une des raisons d'exister du Syded est le principe de solidarité entre les adhérents. L'offre de services est identique sur tout le territoire, pour tous les Lotois. Chacun trie les déchets avec les mêmes consignes, se rend dans la déchèterie de son choix et paie son énergie du réseau de chaleur au bois au même prix. Chaque collectivité dispose de moyens mutualisés. Le Syded applique la péréquation des coûts à l'ensemble de ses activités : les tarifs sont identiques sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la taille de la collectivité ou sa situation géographique. Ce principe garantit une cohésion et une solidarité départementale.

Géré à 100 % par le service public

Le Syded dispose de ses propres moyens humains et matériels pour assurer la gestion du service public qui lui est confiée. Alors que certaines collectivités font le choix de déléguer à des groupes privés la gestion de leurs équipements et services, le Syded a fait le choix d'une plus grande autonomie en renforçant ses propres moyens. Ce fonctionnement en régie présente l'avantage de favoriser l'emploi local sur tous les secteurs du département, avec une grande diversité de métiers et de niveaux de qualification. Certaines activités de traitement de déchets sont gérées en dehors du territoire grâce à des partenariats avec d'autres structures publiques ou privées (valorisation énergétique, stockage...).

Garant de la maîtrise des coûts

La préservation de l'environnement a un coût. La mutualisation, la gestion interne et le principe de solidarité permettent de maîtriser les dépenses et d'améliorer les recettes. Les activités du Syded sont de plus en plus exposées aux augmentations de taxes, aux diminutions des subventions ainsi qu'à la fluctuation des marchés (revente des matériaux). Le champ d'action départemental permettra de limiter les inévitables hausses de coût dans les années à venir.

LES 10 FAITS MARQUANTS 2023



CODEC : OBJECTIFS ATTEINTS !

En 2020, le Syded s'est engagé auprès de l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) pour 3 ans (2021 - 2023). En plus d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 450 000 €, ce programme d'actions visait des objectifs ambitieux en matière de réduction de déchets et d'animation auprès des acteurs économiques s'engageant dans des démarches d'économie circulaire. Le bilan final du programme est très positif. Le Syded est l'une des rares collectivités engagées à avoir atteint les 3 objectifs en 2023 :

- **baisse globale des déchets :** - 16kg par habitant
- **diminution des ordures ménagères résiduelles :** - 11 kg par habitant
- **création de synergies entre acteurs économiques :** système de points attribués en fonction des actions engagées (démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale avec le Grand Cahors opérationnelle et amorcée avec le Grand Figeac, participation à l'étude pour l'implantation d'une matériauthèque avec le PNR, soutien à la création de la recyclerie de Gramat, collaboration avec Andros pour tester la recyclabilité de leurs emballages...).

VALIDATION DU PLAN STRATÉGIQUE "DÉCHETS 2035"

Le Syded et ses adhérents sont engagés depuis toujours dans une démarche de réduction de déchets. Pour y parvenir, ils se sont dotés de différents programmes de prévention (PLPDMA, Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, CODEC...) qui poursuivent des objectifs étalés dans le temps. En parallèle, la loi AGECE (Antigaspillage pour une Économie circulaire) a dressé des objectifs en matière de réduction et de valorisation de déchets. Pour coordonner l'ensemble des actions et atteindre ces objectifs ambitieux, les collectivités de collecte et le Syded ont choisi d'établir **un plan stratégique « Déchets 2035 »** adapté aux spécificités du territoire. Ce dernier a été co-construit avec les **6 collectivités adhérentes** et validé par le Comité syndical en octobre 2023.

Ce plan s'articule autour de trois axes principaux : **atteindre les objectifs quantitatifs réglementaires, améliorer le service public de gestion des déchets et maîtriser les coûts**. Il se décline en 23 actions concrètes qui impliquent l'ensemble des collectivités et communes du territoire. Certaines actions déjà engagées depuis plusieurs années seront renforcées comme le plan de déploiement du compostage de

proximité. Ce dernier prévoit d'équiper chaque commune, a minima, d'un composteur partagé pour les usagers et d'organiser des distributions de composteurs individuels en collaboration avec chaque adhérent.

De nouvelles actions sont déjà enclenchées comme la redéfinition de la tarification incitative de 2^e niveau appliquée au tri.

Désormais le tri des emballages et des papiers est gratuit. Seuls les refus sont facturés aux collectivités adhérentes. Le coût de traitement des ordures ménagères reste important et incite les collectivités de collecte à poursuivre leurs efforts pour baisser les quantités de déchets et améliorer le tri sélectif.

Des évolutions notables seront également visibles dans le réseau de déchèteries. Les élus ont souhaité interdire l'apport des tontes et feuilles mortes à partir de 2025 avec une communication auprès des collectivités et du grand public dès 2024. Cette mesure interviendra en même temps que la mise en place du contrôle d'accès qui vise à réguler et mieux gérer les flux en déchèterie.

PRÉPARATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le 1^{er} janvier 2024 marque une étape importante dans les actions de réduction de déchets. C'est l'entrée en vigueur d'une des mesures phares de la loi AGEC avec l'obligation de tri à la source des biodéchets, à l'image de ce qui existe pour les emballages et papiers. Dans le Lot, la solution de tri des biodéchets la plus pertinente réside dans le compostage de proximité. Aussi, le Syded s'est mobilisé aux côtés de ses adhérents pour apporter les solutions aux usagers, qu'ils disposent d'un jardin ou non.

Avec le Grand Cahors, la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble et le Grand Figeac, **plus de**

5 000 kits de compostage individuels ont été distribués gratuitement aux habitants.

Une sensibilisation au compostage et au tri des déchets a accompagné ces distributions. D'autres auront lieu en 2024 sur les territoires de Cauvaldor et du SICTOM des Marches du Sud Quercy.

Pour les usagers ne disposant pas de jardin, le Syded a noué un partenariat avec le réseau des magasins Gamm Vert pour **subventionner un lombricomposteur**. Cet équipement complète le réseau d'une centaine de composteurs collectifs accessibles au public qui sera amené à

être **multiplié par 4** ces prochaines années afin de répondre au besoin des utilisateurs.

Une campagne de communication dédiée « Tous prêts à composter » a accompagné les actions de terrain tout au long de l'année.



DÉCHETS

ÉNERGIE

DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR "CHALEUR 2030"



Le schéma directeur "chaleur 2030" entre dans une phase opérationnelle pour atteindre les objectifs de construire **10 nouveaux réseaux** et de raccorder **200 abonnés** sur les équipements existants. Le projet de réseau de chaleur de Figeac-ville ne s'est pas poursuivi comme prévu. La consultation des entreprises a fait apparaître une hausse des coûts d'environ 30 % par rapport aux estimations et n'a pas permis de commencer les travaux. Ainsi, le projet va être

réétudié en tenant compte de ces évolutions pour diminuer les contraintes techniques et donc le coût d'investissement. En revanche, d'autres projets de réseaux avancent bien et devraient voir le jour dans les années à venir à Souillac, Salviac, Saint-Céré, Cahors (Terre-Rouge) ou encore Leyme.

La ressource bois est présente sur le territoire, en quantité et en qualité. Le modèle du Syded **basé sur l'économie circulaire**, de la ressource à la chaleur a été mis en avant lors de la journée

régionale des Communes Forestières d'Occitanie (COFOR) accueillie le 6 octobre à Catus. La fabrication du combustible est un enjeu majeur pour garantir le fonctionnement optimal des réseaux de chaleur. Le Syded, qui produit la moitié de ses besoins en combustible, s'est engagé dans une démarche qualité qui prend en compte toutes les étapes, de la récolte de la matière première jusqu'à la livraison des plaquettes en chaufferie. Il a ainsi obtenu la certification "Qualité Bois Énergie Occitanie (QBEO)".

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - L'ANNÉE LA PLUS CHAUDE

L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle de la planète. Cette réalité rappelle l'importance des missions environnementales portées par le Syded. Elle impose également des adaptations nécessaires et parfois des conflits d'usage.

Le Syded a participé au comité de ressource en eau départemental du Lot qui imposait des restrictions et des priorités d'utilisation de l'eau entre différents usages (eau potable, agriculture, industrie...).

Les fortes chaleurs ont également un impact sur la gestion des déchèteries pour lesquelles les

horaires ont été adaptés en période de canicule pour les usagers et les agents de déchèterie.

Le réchauffement climatique entraîne aussi des évolutions sur l'activité réseau de chaleur. En lien avec l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, le Syded prévoit une baisse de consommation de l'ordre de 20 % d'ici à 2030. Pour conserver un équilibre économique, il est nécessaire de développer les raccordements de nouveaux abonnés sur les réseaux existants. Des campagnes de courriers, appels téléphoniques et porte-à-porte ont eu lieu et vont se poursuivre sur les communes à potentiel avec l'objectif de raccorder 200 nouveaux abonnés d'ici 2030.



MAÎTRISE DU RISQUE INCENDIE

Ces dernières années, le risque incendie a considérablement augmenté dans les usines de tri en France et celles du Syded ne sont pas épargnées. En conséquence, les assureurs sont de plus en plus réticents à couvrir ce type de bâtiments industriels. Au-delà de la forte augmentation tarifaire, le nouvel assureur a exigé la mise en œuvre des recommandations d'amélioration de prévention et de protection des sites.

Pour y répondre, le Syded a fait évoluer son organisation interne avec des actions de prévention accrues : sensibilisation et formation des agents, contrôles par caméra thermique, vidange des tapis et ronde en fin de journée, mais aussi utilisation de lames en caoutchouc pour les chargeuses.

Le principal investissement pour compléter cette prévention incendie a été réalisé avec l'installation du système Fire Rover. C'est un équipement coûteux (1 M € pour les deux centres de tri) basé sur une technologie de pointe couplée à une surveillance humaine à distance. Ce système novateur est aussi doté d'une intelligence artificielle lui permettant une surveillance ciblée et permanente. Lorsqu'un départ de feu est détecté, un opérateur prend les commandes à distance, identifie la zone à risque, et pilote des canons à eau vers le départ de feu. En quelques secondes et avec une grande précision, le départ de feu est maîtrisé. Le Syded est la première structure en Europe à l'avoir installé.

ASSAINISSEMENT



REPRISE DE L'ÉPANDAGE

Interdit pendant la crise Covid, l'épandage des boues issues des stations d'épuration était, depuis, resté suspendu. L'arrêté ministériel a été abrogé en février 2023 ce qui a permis une **reprise des épandages**. Sur un territoire rural comme le Lot, c'est la solution la plus pertinente d'un point de vue **économique et environnemental** pour les petites installations. Pour autant, un nouveau projet de décret visant à redéfinir les conditions de retour au sol des boues d'assainissement pourrait contraindre fortement les possibilités et l'attractivité de l'épandage. **Le Syded s'est mobilisé** auprès des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, DDT, Ministère et Chambre d'Agriculture) ainsi que des associations de collectivités (AMORCE et FNCCR) pour apporter son **éclairage technique** sur certains points. Plusieurs mesures du décret risquent de faire **augmenter fortement le coût** de l'épandage et du compostage tout en diminuant leur attractivité agronomique. Par ricochet, d'autres solutions moins pertinentes sur le plan environnemental et financier sont à envisager.

ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS VERS LA LOI NOTRE

La loi NOTRe va engendrer de profondes évolutions sur la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2026 avec le **transfert obligatoire de ces compétences** vers les communautés de communes. Pour anticiper cette échéance, le Syded conseille ses adhérents dans leur volonté de structuration.

Le Syded accompagne une fusion de 7 collectivités

En 2023, il a accompagné le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala pour regrouper sept contrats de DSP dont il a fallu faire converger les dates d'échéance au 31 décembre 2023 (prolongation ou réduction des durées des contrats). Cette fusion a permis la **mise en œuvre d'une concession**, sous la forme d'une délégation de service public de type affermage, pour une durée de 12 ans. Le Syded a apporté son conseil sur :

- Le choix du mode de gestion
- La réalisation du dossier de consultation
- L'appel à candidature et le choix des candidats consultés
- L'analyse des offres et négociations
- La rédaction du rapport de la commission DSP





EAUX
NATURELLES

UN 2^e PAVILLON BLEU DANS LE LOT

Pour l'été 2023, le Lac Vert de Catus s'est paré du drapeau du label national Pavillon bleu. Cette distinction environnementale et touristique est le fruit d'un partenariat initié entre la commune de Catus, le Grand Cahors, la Fédération de pêche du Lot et le Syded. Elle garantit une bonne qualité d'eau et un site attractif pour la baignade et les loisirs aquatiques. Les travaux de déconnexion entre le ruisseau et le plan d'eau réalisés par le Grand Cahors en 2017 ont permis d'envisager l'obtention du Pavillon Bleu pour ce site touristique très fréquenté. Pendant tout l'été, le Syded a suivi la qualité de l'eau qui n'a fait apparaître aucune contamination sur le plan d'eau. Il a également proposé deux animations pour le grand public.



LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries sont souvent ciblées par des vols et dégradations diverses. Une centaine d'incivilités ont été enregistrées en 18 mois entre 2022 et 2023. Les agents d'accueil en déchèterie ne sont malheureusement pas épargnés par les agressions verbales et physiques de la part des usagers. Le Syded a souhaité alerter la population sur cette problématique en déployant une campagne de communication co-construite avec ses agents et intitulée « Pour vous, pour moi, le respect se partage ». Un point presse et de l'affichage sur site ont permis de faire passer ce message.

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 1 an
les Lotois
"ACH'JETTENT"
(acheter et jeter sans consommer)

20 000 000 €
de NOURRITURE

44%
potentiel
évitable

=
5 jeter
fois moins

Depuis 1996, le Syded a pour mission de réduire et de valoriser les déchets ménagers du département.

Objectif 1 : Réduire la production de déchets à la source pour limiter leurs impacts environnementaux et économiques.

Objectif 2 : Valoriser au maximum les déchets, par tous les moyens.

La mission de l'activité déchets s'appuie sur 5 axes :

- › Sensibiliser et communiquer sur la réduction de déchets et les dispositifs existants comme le tri sélectif et le compostage.
- › Trier les déchets ménagers issus de la collecte sélective en vue de leur recyclage
- › Ramasser le verre déposé dans les conteneurs et l'envoyer vers la filière de recyclage
- › Gérer les 29 déchèteries qui permettent l'apport volontaire de déchets spécifiques et occasionnels
- › Traiter les ordures ménagères issues de la collecte



27 060 t
d'emballages et papiers triés

40 %
proviennent des collectivités partenaires hors Lot

COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

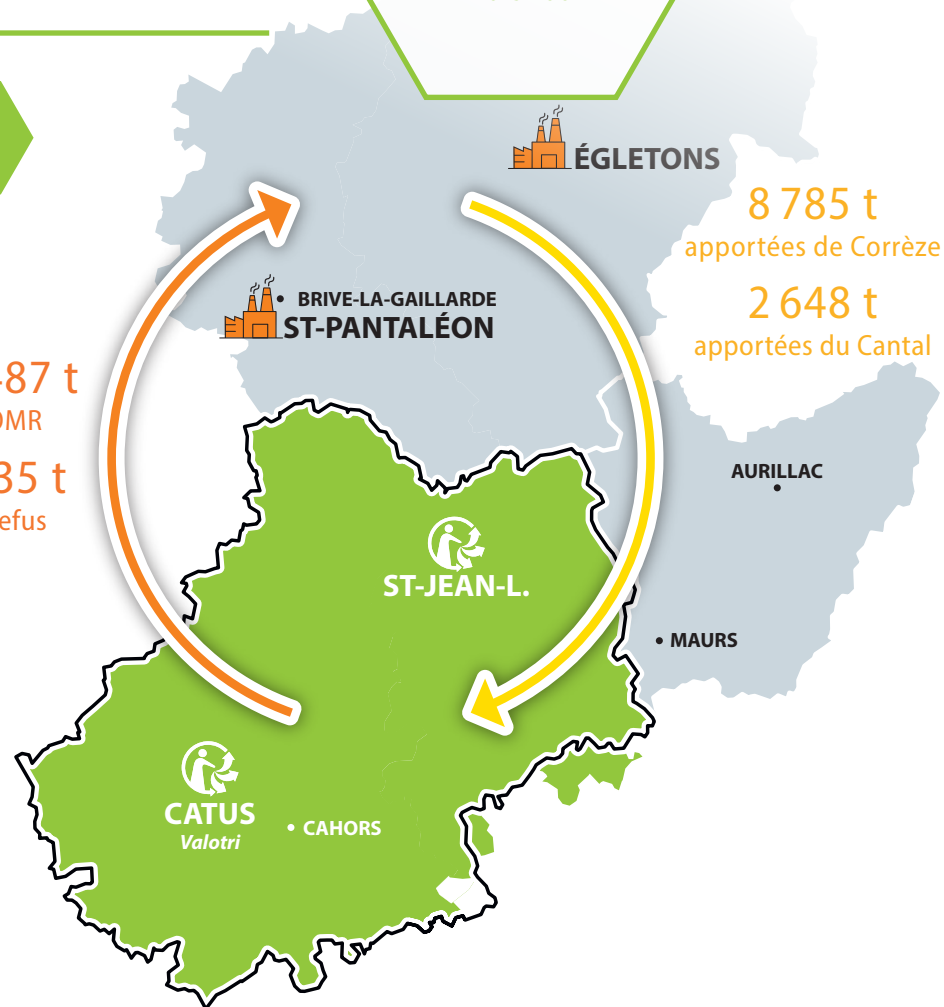
Pour mener à bien ses missions de traitement des déchets ménagers, le Syded s'appuie sur une forte coopération interdépartementale avec le SYTTOM 19 et plusieurs communautés de communes du Cantal. Ces collaborations permettent de garantir des débouchés pour les déchets issus de ces territoires en mutualisant les équipements. Ainsi, la majorité des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri du Lot sont traités en valorisation énergétique en Corrèze pendant que les emballages et papiers d'une partie du Cantal et de la Corrèze sont triés à Saint-Jean-Lagineste. L'activité industrielle de tri et les emplois associés sont ainsi consolidés sur le territoire.

En outre, ces échanges favorisent l'optimisation de la logistique et la maîtrise des coûts de traitement pour les structures partenaires : lorsqu'une semi-remorque apporte des emballages à trier dans le Lot, elle repart avec des ordures ménagères à traiter en Corrèze.

Quantités traitées par chaque centre de tri et quantités apportées par les collectivités extérieures



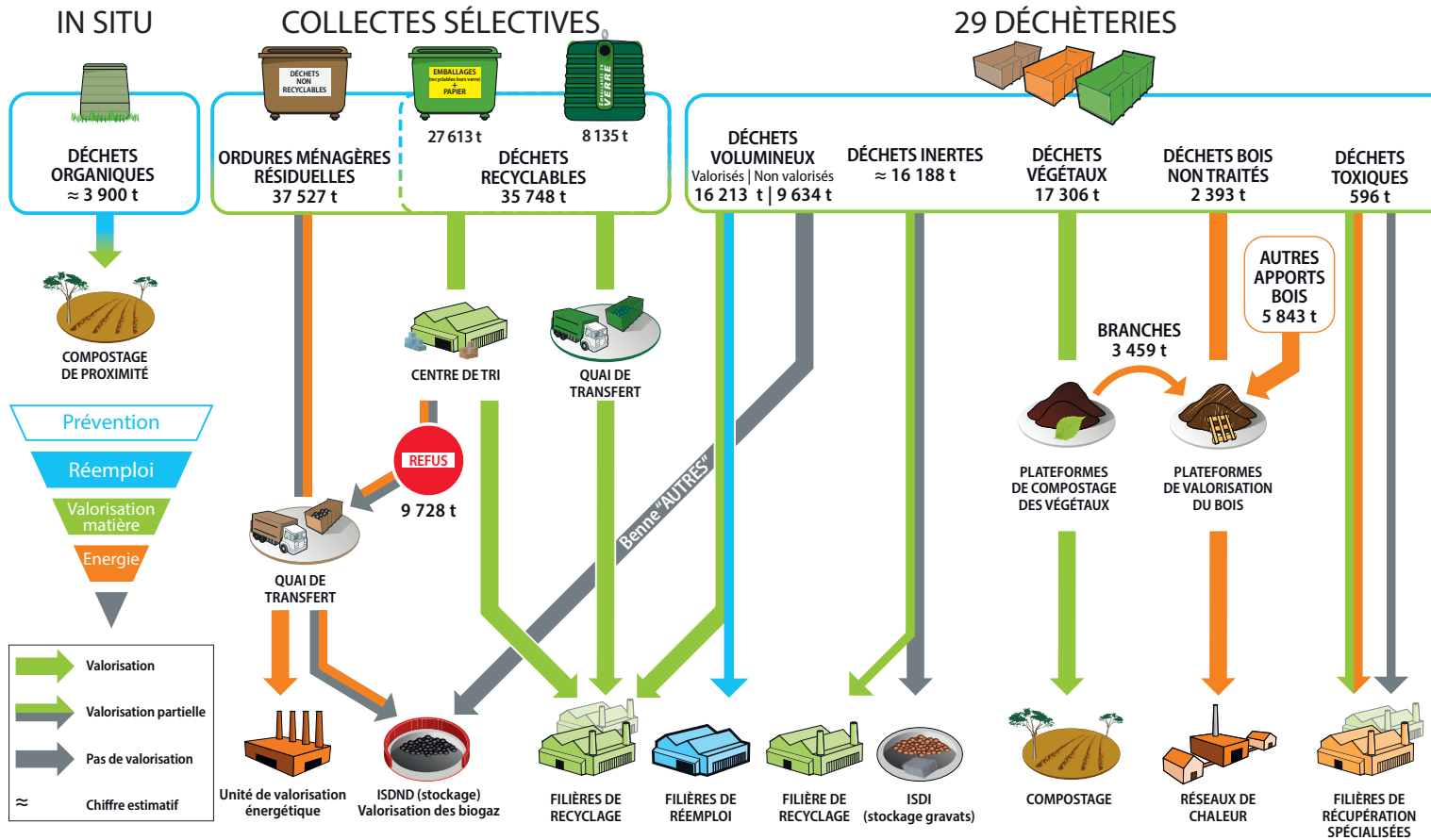
27 487 t d'OMR
9 135 t de refus



Les écarts entre le tonnage entrant et les quantités envoyées en traitement sont dus à plusieurs paramètres comme la variation des stocks d'une année sur l'autre ou l'étalement des ponts-basculés.

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS LOTOIS

Le Syded a accueilli et traité 135 606 t de déchets en 2023 répartis entre la collecte d'ordures ménagères, la collecte sélective, le ramassage du verre et les dépôts en déchèterie. Chaque déchet suit une filière de traitement spécifique pour favoriser la valorisation et réduire son impact environnemental.



CHIFFRES CLÉS 2023

Quantités de déchets apportés par les usagers du territoire.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET COMMUNICATION

En cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le Syded déploie de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention des déchets avec l'objectif d'agir à la source pour en réduire la production.

Année record sur le compostage individuel

Pour anticiper l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1^{er} janvier 2024, le Syded et plusieurs de ses collectivités adhérentes ont organisé des sessions de sensibilisation et de distribution gratuite de composteurs individuels. Ces opérations ont connu un grand succès et ont permis de distribuer 5 350 kits de compostage et de sensibiliser autant de foyers.

Ces opérations sont amenées à être renouvelées pendant plusieurs années pour poursuivre le développement du compostage.

En plus de ces opérations spécifiques, les ventes de composteurs ont également été importantes avec plus de 1 200 kits vendus.

6 550 composteurs individuels distribués en 2023 (30 000 depuis 2002)



Accélération du déploiement des composteurs collectifs

Le Syded a renforcé ses équipes afin de répondre aux demandes d'installation en composteurs collectifs en établissement et dans les bourgs. 67 nouveaux sites ont été installés portant le total à 450 composteurs collectifs dont 104 dans les bourgs et en pied d'immeuble.

67 composteurs collectifs installés en 2023. (450 depuis 2011)

Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Pour élargir le panel des solutions offertes aux usagers pour gérer leurs biodéchets, le Syded a noué un partenariat avec le réseau des magasins Gamm Vert en offrant une réduction de 30 € pour l'achat d'un lombricomposteur.

Gamm vert

L'offre est poursuivie en 2024.

30 lombricomposteurs subventionnés

Ville, campagne, domicile, travail, vacances...
À CHACUN SA SOLUTION DE COMPOSTAGE



"Tous prêts à composter": la campagne de communication

Pour appuyer la communication nationale sur les biodéchets, le Syded a réalisé une campagne de communication locale « Tous prêts à composter ». Cette communication s'est déclinée dans le magazine Synergies (envoyé aux 100 000 foyers lotois), de l'affichage routier, la presse locale, via les mairies et référents environnement, sur le site web et les réseaux du Syded et même sur les antennes radio. Elle visait à faire connaître les solutions existantes pour chaque usager lotois, qu'il possède un jardin ou non.



Refonte de l'animation scolaire sur le compostage

Le Syded a profité de l'obligation du 1^{er} janvier 2024 pour refondre son animation scolaire sur le compostage à la rentrée 2023. 852 élèves ont ainsi été sensibilisés à cette thématique en 2023 auxquels s'ajoutent les 1 385 sur l'animation déchets, les 743 sur l'antigaspiillage alimentaire et les 503 sur l'eau.

3 483 élèves sensibilisés soit 85 % des effectifs CM1/CM2 Lotois.

➤ Annexe 34 – Campagne de communication « Tous prêts à composter »

GESTE DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE LOT

Le Syded gère et exploite en régie ses deux usines de tri situées à Catus et à Saint-Jean-Lagineste. L'ensemble des emballages ménagers et assimilés du territoire y sont triés puis envoyés vers les filières de recyclage.

1^{er} territoire de tout le grand sud-ouest sur le geste de tri



Cartons

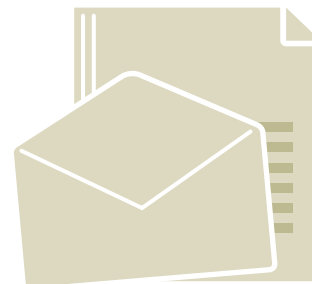
22,2
Kg / hab.



4 026 t
40 %

Papiers

15,4
Kg / hab.



2 792 t
28 %

Plastiques

11,5
Kg/hab.



2 079 t
21 %

Métaux

4,2
Kg/hab.



964 t
10 %

Autres

0,8
Kg/hab.



146 t
1 %

Briques
alimentaires...

La bonne captation des petits alus

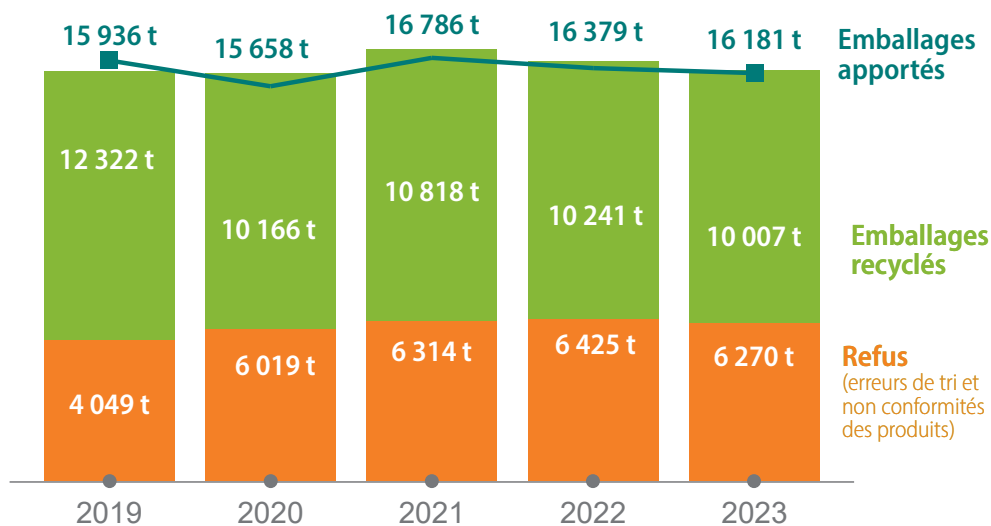
En février, le Syded a accueilli un bureau d'études mandaté par CITEO pour tester la captation des petits alus sur le centre de tri Valotri, retenu en tant que démonstrateur national lors de sa construction. Les résultats montrent que les petits emballages en aluminium sont majoritairement captés par la machine à courant de Foucault. Ce test a également permis d'optimiser les réglages de cette machine afin d'améliorer encore son rendement.



Évolution des tonnages traités en centres de tri

Les emballages apportés et triés ont légèrement baissé en 2023 mais restent à des niveaux très importants en comparaison des autres territoires.

Taux de refus 2023 : 24,2 %
(24% en 2022)



La maintenance préventive

Pour garantir l'amélioration continue et l'optimisation du fonctionnement des usines de tri, le Syded procède à des opérations de maintenance préventive quotidiennes. Certaines interventions, plus lourdes, nécessitent l'arrêt des machines. Cette année, chaque centre de tri a été fermé une semaine en avril pour permettre l'intervention d'entreprises extérieures et des agents de maintenance en interne. Sur l'usine de tri de Saint-Jean-Lagineste, cette maintenance préventive a permis de réaliser des travaux sur les presses, le remplacement de bandes et de tapis, le montage de nouvelles goulottes et la rénovation complète du tapis principal d'alimentation.



À Catus, des travaux ont été réalisés sur la presse à paquets, le remplacement de dents sur l'ouvre sac et de tapis, la maintenance de la centrale d'aspiration et la presse à balles.

LE RAMASSAGE DU VERRE

Le Syded effectue le ramassage du verre dans les 1 300 récup'verre disposés sur le territoire avec une logique d'optimisation de la logistique à l'échelle départementale.

Les emballages en verre sont acheminés vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (capacité de traitement de 170 000 t / an).

8 135 t
de verre recyclées
soit 45 kg/hab
(moyenne Occitanie 2022 : 35 kg/hab)

4 068 €
reversés à la Ligue contre le cancer

Un geste solidaire

Comme chaque année, le Syded effectue un don à la Ligue contre le cancer en fonction des tonnages de verre ramassés (0,50 € / t).



DES FILIÈRES DE RECYCLAGE DE PROXIMITÉ

Les matériaux triés alimentent les filières de recyclage françaises ou européennes en privilégiant les usines situées à proximité. L'Espagne est ainsi une destination pertinente par rapport au nord de la France ou à la Belgique.

En 2023, PAPREC est l'entreprise retenue pour collecter les matériaux triés et les transporter vers les usines de recyclage.

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

L'activité de tri des emballages (y compris le verre) et papiers permet d'alimenter les filières de recyclage. Cette forme de valorisation permet d'économiser des matières premières ainsi que l'énergie nécessaire à leur extraction, transformation et transport.

99 kg d'emballages recyclés par chaque Lotois (verre compris)



≈ 27 204 tonnes de matières préservées

→ 1,1 million de litres de pétrole, de gaz naturel, 143 391 arbres, du sable, des minerais...



≈ 129 millions de litres d'eau économisés

→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 13 301 tonnes de CO₂ évitées

→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ 115 813 MWh économisés

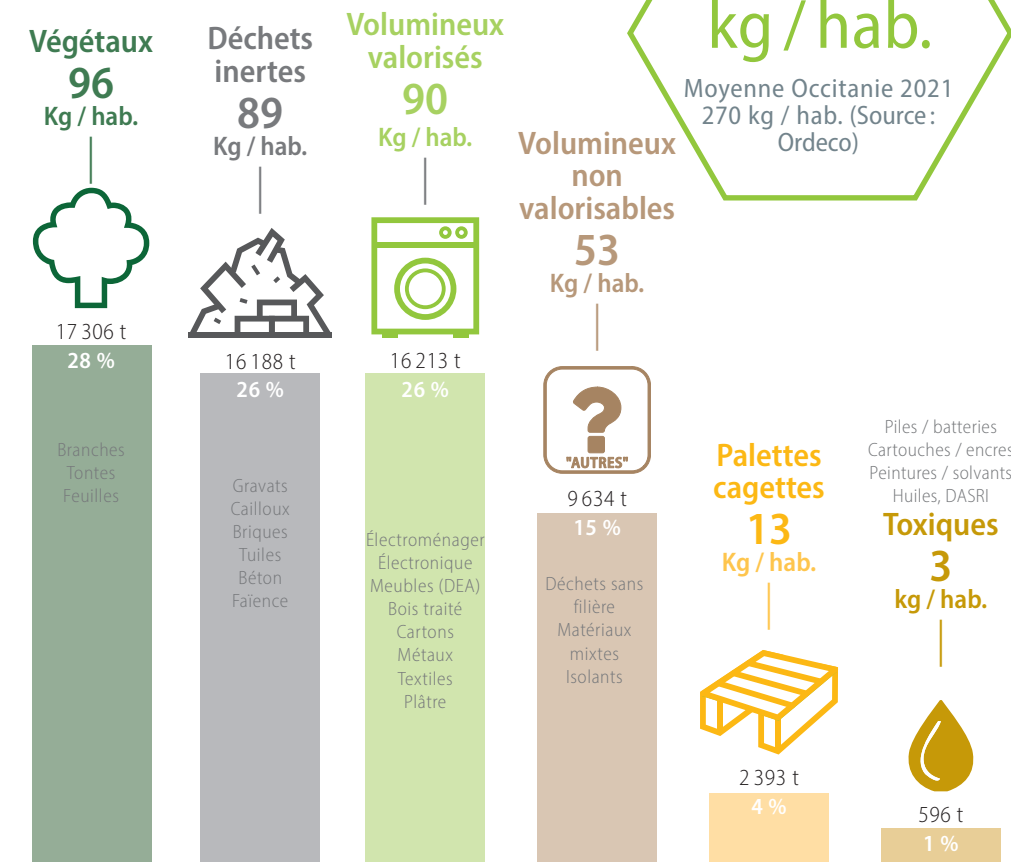
→ Consommation annuelle de Figeac et Saint-Céré réunies



GESTION DES DÉCHÈTERIES

Avec un réseau de 29 déchèteries, le Lot est l'un des territoires les mieux dotés d'Occitanie (1 équipement pour 6 000 habitants dans le Lot contre 1 pour 10 000 en Occitanie). Ce service de grande proximité implique une fréquentation et des apports très importants, au-delà des ratios régionaux.

Déchets apportés en déchèterie



Les encombrants non valorisables toujours en baisse

La benne baptisée « Autres » accueille tous les déchets qui n'ont, à l'heure actuelle, aucune filière de traitement. Ils sont enfouis et représentent un coût de transport et de traitement important. La baisse observée en 2022 se confirme en 2023 (- 33 % en 2 ans et - 13% en 1 an) et résulte des actions mises en place : développement de nouvelles filières (plâtre, bois...), amélioration de la signalétique, sensibilisation des usagers, formation et implication des agents...

La poursuite de la mise en place de nouvelles filières dès 2024 devrait accentuer cette baisse (produits du bâtiment, jeux, jouets, bricolage, sport...)



La seconde vie des inertes

Les déchets inertes ou gravats, représentent une des filières les plus importantes en déchèterie. Depuis 10 ans, le Syded cherche des solutions pour les valoriser et diminuer l'enfouissement. Les valoriser permet d'économiser les ressources minérales naturelles non renouvelables, et d'offrir une seconde vie à ces matériaux dans une logique d'économie circulaire.

Le Syded s'appuie sur des entreprises partenaires et locales pour assurer une pérennité économique à cette valorisation en limitant les transferts. À l'heure actuelle, les gravats sont entièrement valorisés sur les déchèteries de Cahors (CM Quartz), Martel et Vayrac (Brousse TP). Des opérations ponctuelles ont aussi été réalisées à Lauzès et Gramat.

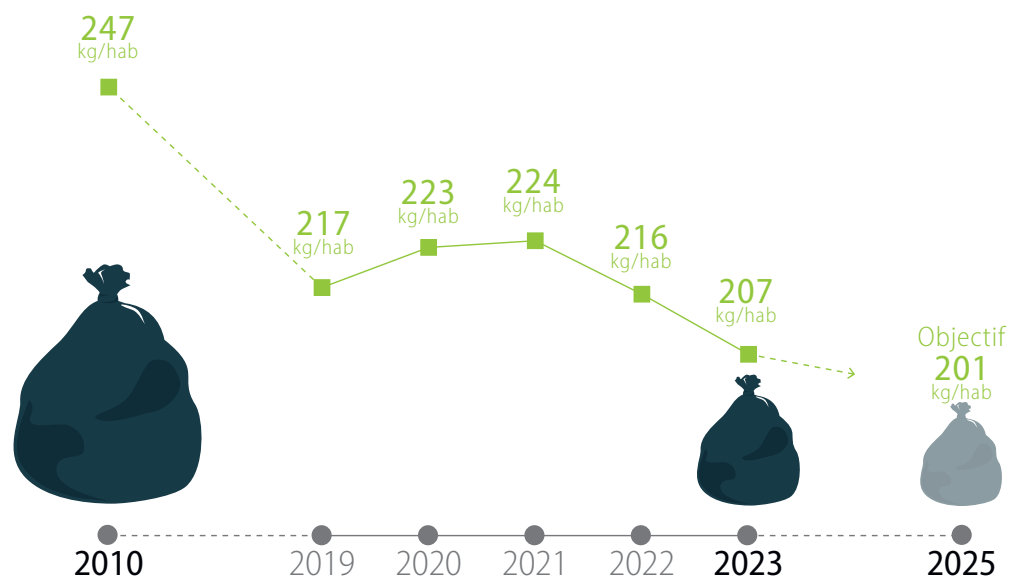
Les gravats sont transformés en granulats de différentes tailles, en fonction de leur utilisation ultérieure :

- Aménagement : remblais ou exhaussements de terrains, chemins, parkings...
- Chantiers de voirie : remblais, remblais de trottoirs, remblais de finition...
- Chantiers d'assainissement, réseaux : remblais de tranchées
- Bétons pour voiries et réseaux

+ de 10 000 t de gravats valorisés depuis le lancement de l'opération.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une baisse des OMR qui se confirme



Objectif zéro enfouissement

Le Syded vise la fin de l'enfouissement des OMR dans les prochaines années. Cet objectif sera rendu possible grâce à la poursuite de la baisse des quantités et aussi par le recours plus important à la valorisation énergétique.

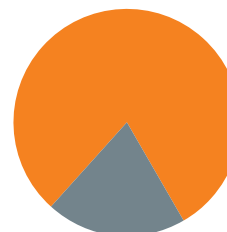
Le Syded a déjà atteint l'objectif de réduire de 50 % l'enfouissement par rapport à l'année de référence 2010, fixé par la loi LTECV à horizon 2025. En 2023 : - 64 % par rapport à 2010.

37 527 t
d'OMR dans le Lot

207
kg / hab.

Moyenne Occitanie
2021 : 264 kg / hab.
(Source : Ordeco)

80 %
Valorisation énergétique



20 %
Enfouissement

27 487 t ont été traitées en valorisation énergétique à l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), géré par le groupe CNIM pour le compte du SYTTOM 19. Sa capacité de traitement est de 72 000 t par an en 2023.
2 535 t ont été envoyées à l'UVE Mo'uve (Montauban) dont la capacité de traitement annuelle est de 35 000 t.

7 558 t ont été envoyés en stockage vers le site DRIMM (Montech, Tarn-et-Garonne) géré par Séché Environnement et d'une capacité de 270 000 t en 2023.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Depuis 2005, le Syded est producteur d'énergie grâce à des chaufferies au bois qu'il construit et gère sur le territoire des communes qui lui transfèrent la compétence.

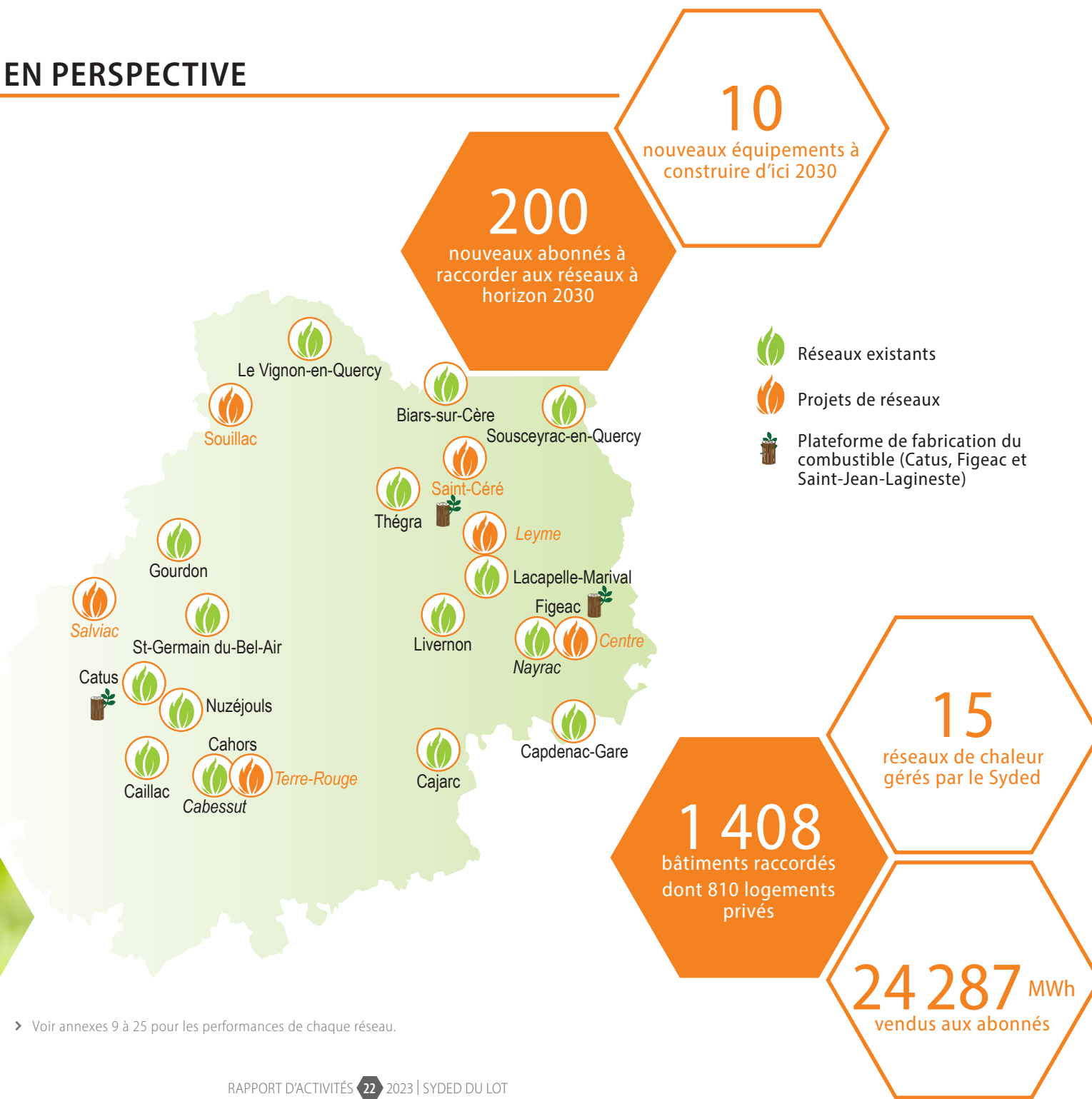
Pour chaque projet, le Syded mène sur toutes les étapes clés :

- › Étude de faisabilité
- › Financement et construction
- › Gestion et maintenance (approvisionnement en bois, dépannage des usagers...)
- › Facturation aux usagers

DE NOUVEAUX RÉSEAUX EN PERSPECTIVE

Les tensions sur le marché des énergies ont apporté un regain d'intérêt fort pour les réseaux de chaleur au bois sur le territoire. Le Syded a été fortement sollicité par plusieurs communes afin d'étudier la possibilité d'implanter un nouveau réseau ou de relancer un projet resté en sommeil.

L'étude de faisabilité de Souillac a été validée par le Comité syndical et le projet pourrait sortir de terre en 2026. Les études de faisabilité pour les autres projets sont toujours engagées.

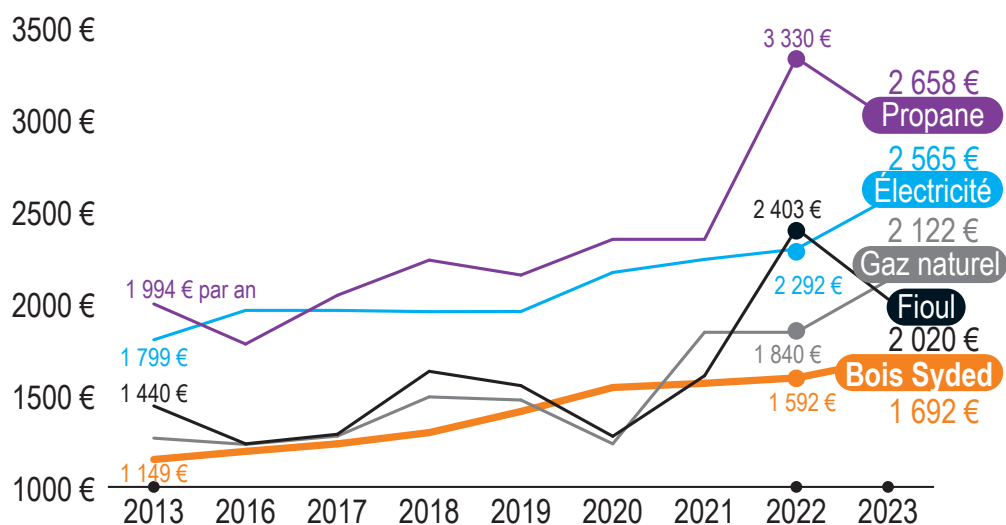


➤ Voir annexes 9 à 25 pour les performances de chaque réseau.

DES TARIFS MAÎTRISÉS DANS LE TEMPS

Les tarifs appliqués pour la vente de chaleur sont votés chaque année par les élus locaux. Les évolutions de prix sont ainsi maîtrisées dans le temps et ne subissent pas les aléas de la spéculation.

En tant qu'établissement public, le Syded n'applique pas de marge sur la vente de chaleur renouvelable. Il facture uniquement le coût réel du service à chaque usager et s'efforce de rester compétitif par rapport aux autres sources d'énergie. Les tarifs de la chaleur renouvelable vendue par le Syded augmentent, certes, mais de manière progressive et prévisible dans le temps.



Coût annuel global pour un logement individuel standard (10-15 kW) incluant l'abonnement, la consommation d'énergie, l'amortissement et l'entretien de l'installation.



RESSOURCE BOIS 100 % LOCALE

De l'économie circulaire dans les végétaux

Grâce à trois plateformes dédiées, le Syded gère en direct la valorisation des végétaux apportés en déchèterie. Il a développé une technique permettant de séparer la partie ligneuse et la partie verte. Cette dernière est transformée en compost et remise à disposition des usagers en déchèterie. La fraction bois est transformée en plaquettes après différentes étapes. Cette ressource permet d'alimenter en totalité 4 réseaux de chaleur et fournit une énergie locale et renouvelable aux abonnés (particuliers et collectivités).

Des débouchés pour les professionnels du bois

Le SYDED s'approvisionne aussi en combustible auprès de coopératives forestières et de scieries locales (Unisylva, DPM, Omnibois et Alliance Forêt Bois). Dans leur process de fabrication, ces dernières produisent des déchets de bois (écorces, chutes de délignage de billes, résidus...) qui sont retravaillés pour devenir un combustible.

Ces fournisseurs livrent directement certaines chaufferies et permettent de couvrir environ la moitié des besoins des 15 réseaux chaleur. Elles répondent aux cahiers des charges du Syded : origine locale, circuit court et valorisation d'un maximum de « déchets ».





BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL

En se substituant aux énergies fossiles ou non renouvelables, le bois énergie présente un bénéfice environnemental indéniable.

Approvisionnement en combustible



- 26 % - 3 418 t**
Achat de plaquettes forestières
- 22 % - 2 882 t**
Sous produits de l'industrie du bois
- 21 % - 2 651 t**
Extraction depuis les végétaux
- 21 % - 2 651 t**
Palettes cagettes
- 10 % - 1 226 t**
Chantiers d'églagage



De solides partenariats sur les chantiers d'églagage

Le Syded a toujours recherché à utiliser des déchets de bois pour alimenter ses réseaux de chaleur. Il dispose à ce jour de 3 partenariats majeurs sur le territoire qui permettent de fournir 10 % des besoins en combustibles.

Le Syded détache un agent équipé d'un tracteur et d'un broyeur pour suivre les chantiers d'églagage du Département du Lot et des Communautés de Communes de Labastide-Murat et du Quercy-Blanc. En 2023, le Syded a également effectué des prestations ponctuelles pour récupérer des déchets de bois issus du nettoyage des berges du Lot à Floirac et d'une réhabilitation de site à Marminiac.

CYCLE DE L'EAU

Depuis 2008, le Syded est compétent dans le domaine de l'eau (assainissement et eau potable). Cette compétence s'est élargie en 2011 avec des missions sur les eaux naturelles.

Le Syded agit comme un service technique mutualisé avec différentes missions :

- › L'accompagnement à l'exploitation : veille juridique et réglementaire, visites d'ouvrage, mesures de qualité, suivi de contrats, évaluation des performances et conseil
- › L'accompagnement sur les projets : travaux sur les réseaux, réhabilitation et construction d'usines et d'équipements, réalisation d'interconnexions de réseaux, protection de la ressource, production de documents réglementaires...
- › La production et la distribution d'eau potable
- › Le traitement des boues produites par les stations de traitement des eaux usées
- › Le suivi de la qualité des eaux naturelles
- › L'accompagnement à la gestion des baignades officielles et des eaux de loisirs



UNE FORTE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

La forte adhésion des collectivités locales au Syded assure une présence de terrain sur la plupart des équipements, des réseaux et des masses d'eau. Cela permet de maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et d'offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité / prix.

51 collectivités adhérentes sur l'eau potable représentant 91 % des abonnés lotois
100 % des SPANC adhérents
102 collectivités adhérentes sur l'assainissement représentant 91 % des ouvrages
29 adhérents sur les eaux naturelles représentant 100% des baignades officielles

ACCOMPAGNEMENT À L'EXPLOITATION ET À LA GESTION DU SERVICE

Le suivi des contrats de Délégation de Service Public

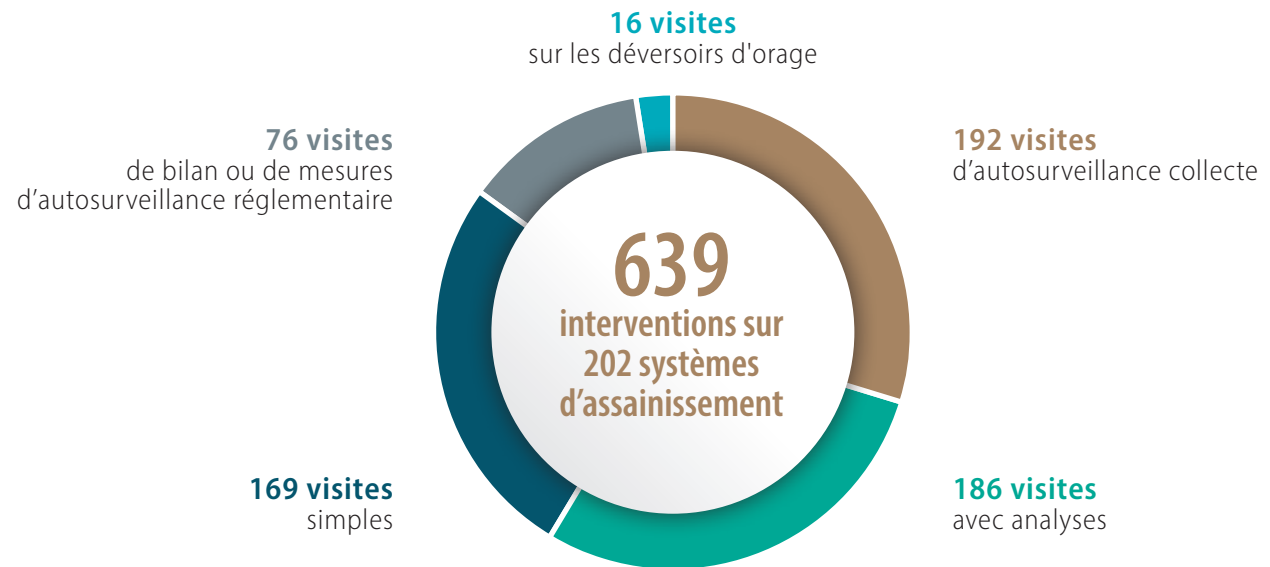
Le Syded suit les contrats de DSP passés par ses adhérents avec un prestataire. Il s'assure de la bonne exécution des termes : respect des tarifs appliqués et des conditions financières, renouvellement des équipements... Pour cela les techniciens du Syded effectuent des visites régulières des installations concernées. Le Syded accompagne aussi les collectivités qui le souhaitent dans le renouvellement de leurs contrats de DSP : rédaction du cahier des charges, consultation des entreprises, analyses des offres et négociations.

Contrats de DSP suivis : 25 en eau potable et 9 en assainissement

Visites d'ouvrages : 35 sur l'eau potable

104 RPQS produits pour le compte des adhérents (74 sur l'assainissement et 30 sur l'eau potable)

Répartition des interventions des techniciens du Syded sur les systèmes d'assainissement



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Étude sur l'approvisionnement en eau potable du Syndicat d'Alvignac-Montvalent

Le Syded a mené cette étude en tant que maître d'œuvre du syndicat avec deux volets : prospectif sur la programmation budgétaire sur les ressources en eau et opérationnel sur le renouvellement des réseaux d'eau potable. Cette étude a permis de fournir des éléments de réflexion à la collectivité en lien avec un bilan besoins-ressources projeté à l'horizon 2040. En fonction des choix du syndicat, différents scénarios sont possibles : augmentation de l'achat d'eau, renforcement du captage existant, création d'une nouvelle ressource, augmentation de la capacité de stockage...

Sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de Leyme

Le SYDED intervient en qualité de maître d'œuvre pour le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala depuis 2019 pour la réalisation des travaux de réalimentation du secteur de Leyme. L'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités qui rencontrent des difficultés à fournir de l'eau de qualité de façon pérenne. Cette opération est également une opportunité pour raccorder au réseau public d'eau potable des hameaux qui n'en bénéficiaient pas encore.

La phase de projet a été finalisée en 2022 après une consultation élargie des collectivités pouvant bénéficier de cette réalimentation. Les travaux ont débuté en mai 2023 pour une durée de 12 mois. Ce projet prévoit la création de 16 km de réseau, d'un réservoir et d'une station de pompage.

■ Part Eau potable
■ Part Assainissement



33 Opérations
sur les études et plans d'action

5 Opérations
d'accompagnement complet
(ouvrage + réseau)

23 Opérations
sur les ouvrages (traitements, réservoirs...)

2 Opérations
sur les périmètres de protection

9 Opérations
diverses

42 Opérations
sur les réseaux (renforcement, interconnexion...)

Déterminer le risque sur la présence de CVM

Pour déterminer le risque de présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) et répondre aux obligations réglementaires, le Syded accompagne ses adhérents sur le repérage des canalisations de distribution d'eau potable à risque. Il cartographie des zones à risque sur la base d'une modélisation de temps de contact eau/canalisation.

Certains adhérents ont souhaité poursuivre la démarche en réalisant des prélèvements et des analyses sur les zones identifiées. Ces dernières permettent au Syded d'établir, en concertation avec l'exploitant et la collectivité, un plan d'actions pluriannuel sur les travaux à engager avec une hiérarchisation selon l'importance des non-conformités.



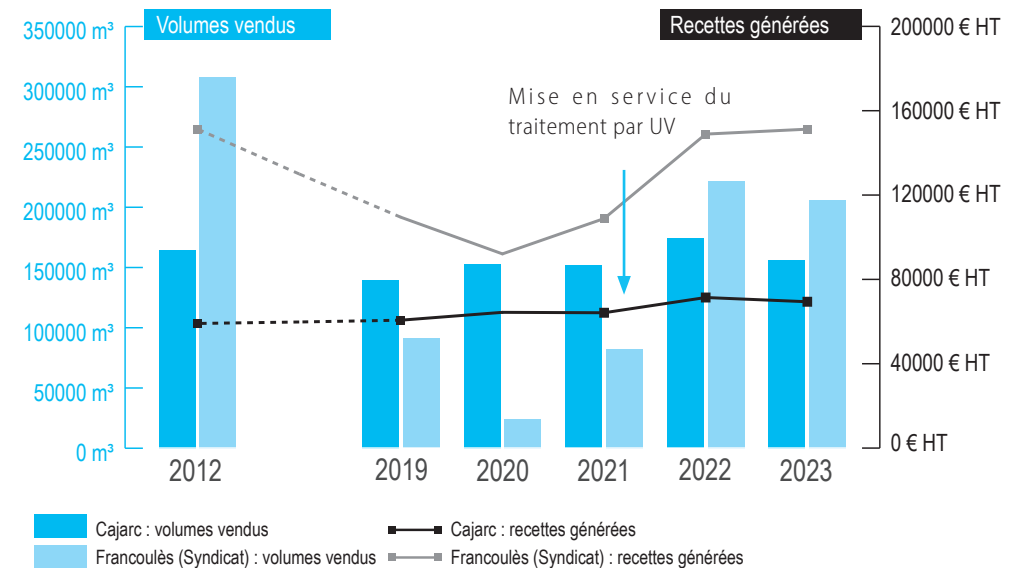


PRODUCTION D'EAU POTABLE

Suivi de la qualité

Les équipements de production d'eau potable ont été régulièrement contrôlés par l'ARS : 3 fois pour Fontpolémie et 8 pour Cajarc. Les contrôles des paramètres bactériologiques ont tous été conformes sur les deux sites de production. Les contrôles des paramètres physico-chimique (turbidité) ont été conformes à 100 % à Fontpolémie et à 63 % à Cajarc. Il convient malgré tout de relativiser ce dernier résultat puisque les contrôles ont été effectués lors de périodes où les conditions climatiques étaient défavorables (pluviométrie). Les mesures d'auto-contrôle continu réalisées par le Syded en temps réel montrent que la turbidité a été conforme pendant 91 % du temps.

Pour limiter les périodes de non conformité de la production d'eau potable, le Syded poursuit son projet d'installation d'un système d'ultra-filtration sur la ressource de Cajarc. Les travaux sont envisagés sur les années 2025 et 2026.



Le système de traitement par UV installé à Fontpolémie.



ACCOMPAGNEMENT À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

De par son caractère rural et dispersé, le Lot compte 50 % d'habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif. Toutes les communes du territoire ont choisi de se regrouper à l'échelle intercommunale. Les 7 entités présentes sur le département (SPANC) sont adhérentes au Syded, ce qui assure une action cohérente pour les 50 000 installations individuelles existantes. Afin de garantir une protection optimale de notre environnement et de notre cadre de vie, les 7 SPANC assurent le contrôle de ces systèmes de traitement individuels.

Le suivi des filières

Le Syded a réalisé et mis en ligne un outil de recensement et de caractérisation des dysfonctionnements des installations d'assainissement non collectif. Il est mis à disposition et utilisé par les agents des SPANC dans le cadre des contrôles de bon fonctionnement. Cet outil permettra de suivre le vieillissement des filières existantes sur le département et d'établir des préconisations sur celles qui sont le plus pertinentes.

TRAITEMENT DES BOUES

Prise en charge et filières de traitement

Le Syded et ses adhérents partagent la volonté de favoriser le retour au sol des boues pour bénéficier de leur pouvoir fertilisant. C'est aussi la solution la plus pertinente sur le plan environnemental grâce à la proximité des plans d'épandage et sur le volet financier.

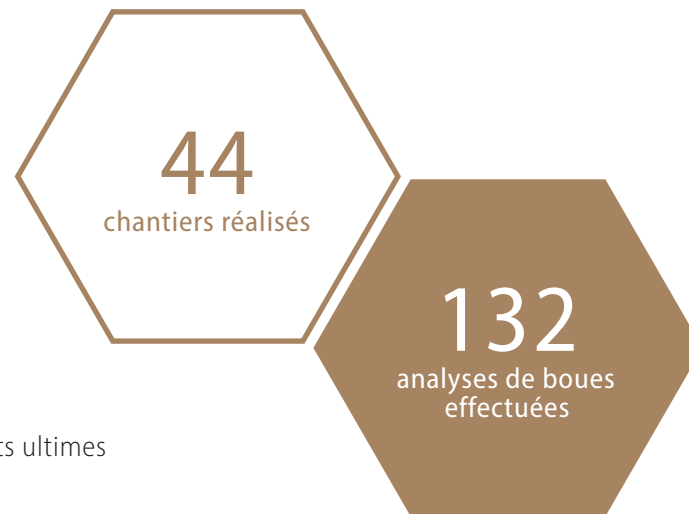


59 %
par compostage
MB: 5 995 t / MS: 1 005 t

35 %
par épandage
MB: 3588 t / MS: 205 t

3 %
par dépotage
MB: 274 t / MS: 12 t

3 %
par élimination des déchets ultimes
MB: 324 t / MS: 57 t



MB : Matière Brute prise en charge (liquide, pâteuse ou solide)
MS : Matière Sèche

EAUX NATURELLES

Inf'eau loisirs : un dispositif unique en France

Durant la période estivale, le site infeauloisirs.fr donne, chaque jour, les conditions pour la baignade et les activités de loisirs sur les 350 km de rivières et les 8 plans d'eau. Ce dispositif, par son ampleur départementale, est le seul du genre en France.

Les responsables des zones de baignade officielles et les professionnels du tourisme (loueurs de canoë, hébergeurs, offices de tourisme...) ont ainsi accès aux prévisions quotidiennes concernant les conditions météo et la qualité prévue sur les plans d'eau et les rivières lotoises.

Ces informations permettent d'anticiper tout risque de dégradation de la qualité des eaux et permettent aux collectivités de prendre un arrêté d'interdiction de baignade si nécessaire. Le dispositif, en grande partie financé par le Département qui en a confié la gestion au Syded en 2011, prévoit également des outils de communication destinés au grand public.

88 %
de prévisions justes en 2023,
6 % optimistes et 6 % pessimistes

Un facteur d'attractivité touristique

Cette information quotidienne joue un rôle important dans l'attractivité touristique du territoire. Le widget Inf'eau loisirs a été consulté près de 160 000 fois pendant l'été 2023 via les sites partenaires des acteurs touristiques. Le site internet tousirme-lot.fr a enregistré plus de 90 000 visites sur ses pages liées à la baignade.



Étude autour des pollutions de l'eau à Saint-Cirq-Lapopie

Depuis 2017, la baignade de Saint-Cirq-Lapopie connaît des épisodes de pollution indépendants des conditions météorologiques. Ces pollutions par des entérocoques ont conduit le Syded à effectuer des recherches pour en déterminer l'origine en explorant, chaque année, de nouvelles pistes.

Le caractère inédit de cette problématique qui pourrait avoir des répercussions sur d'autres baignades a incité le Syded à renforcer ses investigations en 2023. Il a réalisé 280 analyses bactériologiques et 240 analyses in situ sur ce secteur. Malgré cet important suivi, les avancées sont faibles et le phénomène demeure toujours inexpliqué et imprévisible.



La gestion des baignades

Le Syded propose un accompagnement et une gestion active des baignades. Pour les Personnes Responsables des Eaux de Baignade (PREB), l'accompagnement se traduit par la mise à disposition de la signalétique, de l'affichage réglementaire, la prise en charge financière des contrôles réglementaires mais aussi par la diffusion quotidienne du bulletin inf'eau loisirs. Le Syded réalise également les profils de baignade de chaque site (document obligatoire).

Le Lac Vert de Catus a obtenu le label Pavillon bleu pour la première fois en 2023 et rejoint ainsi le plan d'eau de Montcuq.





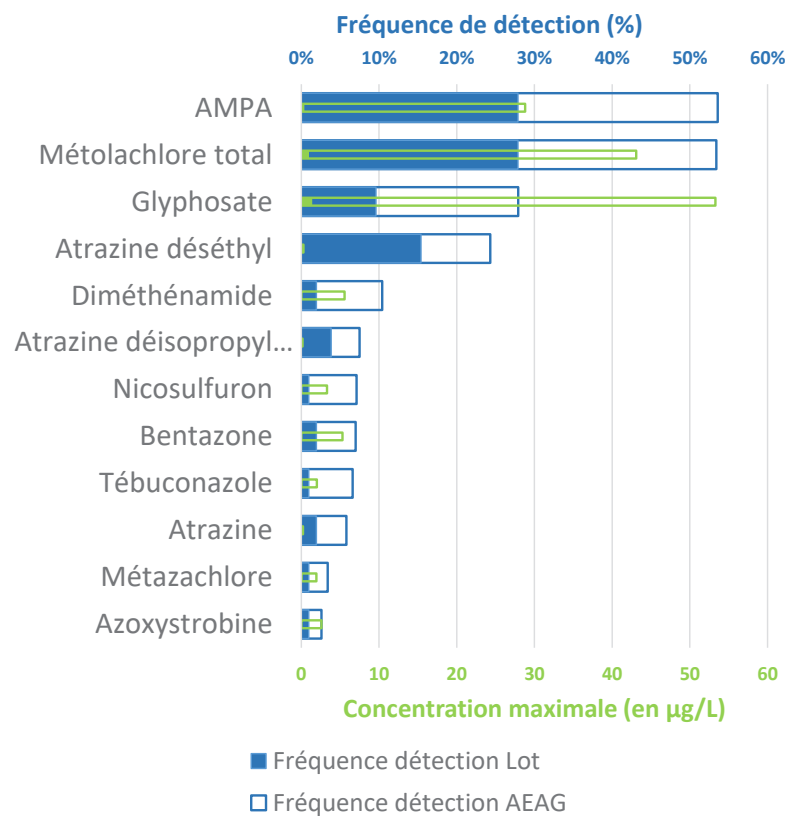
La connaissance du milieu

Le Syded effectue un suivi permanent sur les 40 principaux cours d'eau du département. Il collecte et interprète l'ensemble des données concernant le département du Lot et alimente ainsi les banques de données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

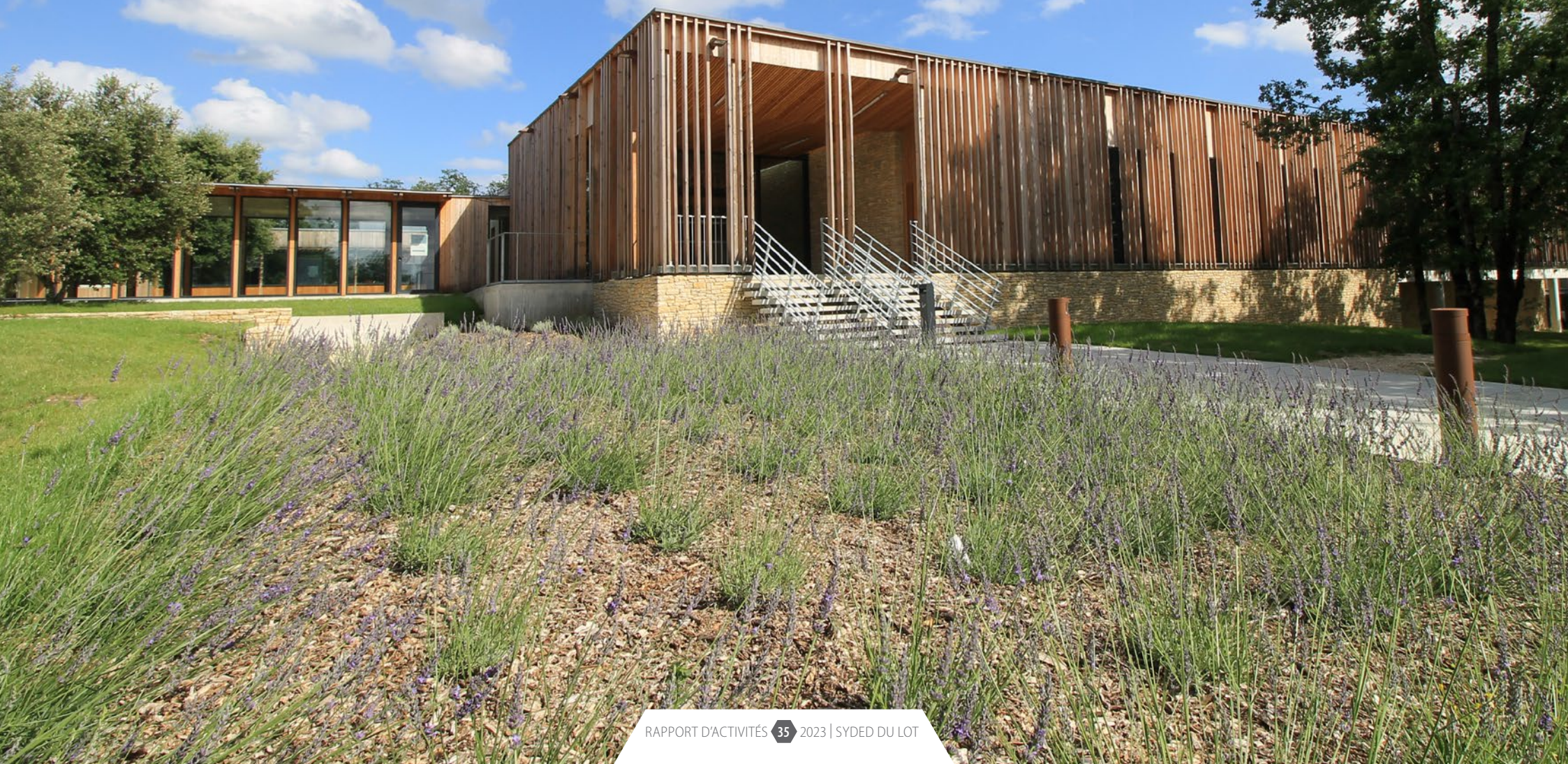
1 240 prélèvements effectués et 31 000 résultats d'analyse

Les cours d'eau lotois sont moins touchés par les produits phyto-sanitaires que ceux du bassin Adour-Garonne : une comparaison des résultats d'analyse laisse apparaître que l'on y détecte 2 fois moins souvent de produit phyto. Surtout, ces produits sont, en moyenne, 50 fois moins concentrés.

Molécules les plus retrouvées










SYDED DU LOT: LE FONCTIONNEMENT



UN PARC D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Le Syded gère la totalité de son activité en régie. Cela signifie qu'il construit et exploite l'ensemble de ses sites industriels, chose rare pour une collectivité publique. Ce fonctionnement permet de maîtriser les activités grâce aux compétences et ressources internes. Cela garantit aussi une activité économique pour le territoire, créatrice de valeur et d'emplois.

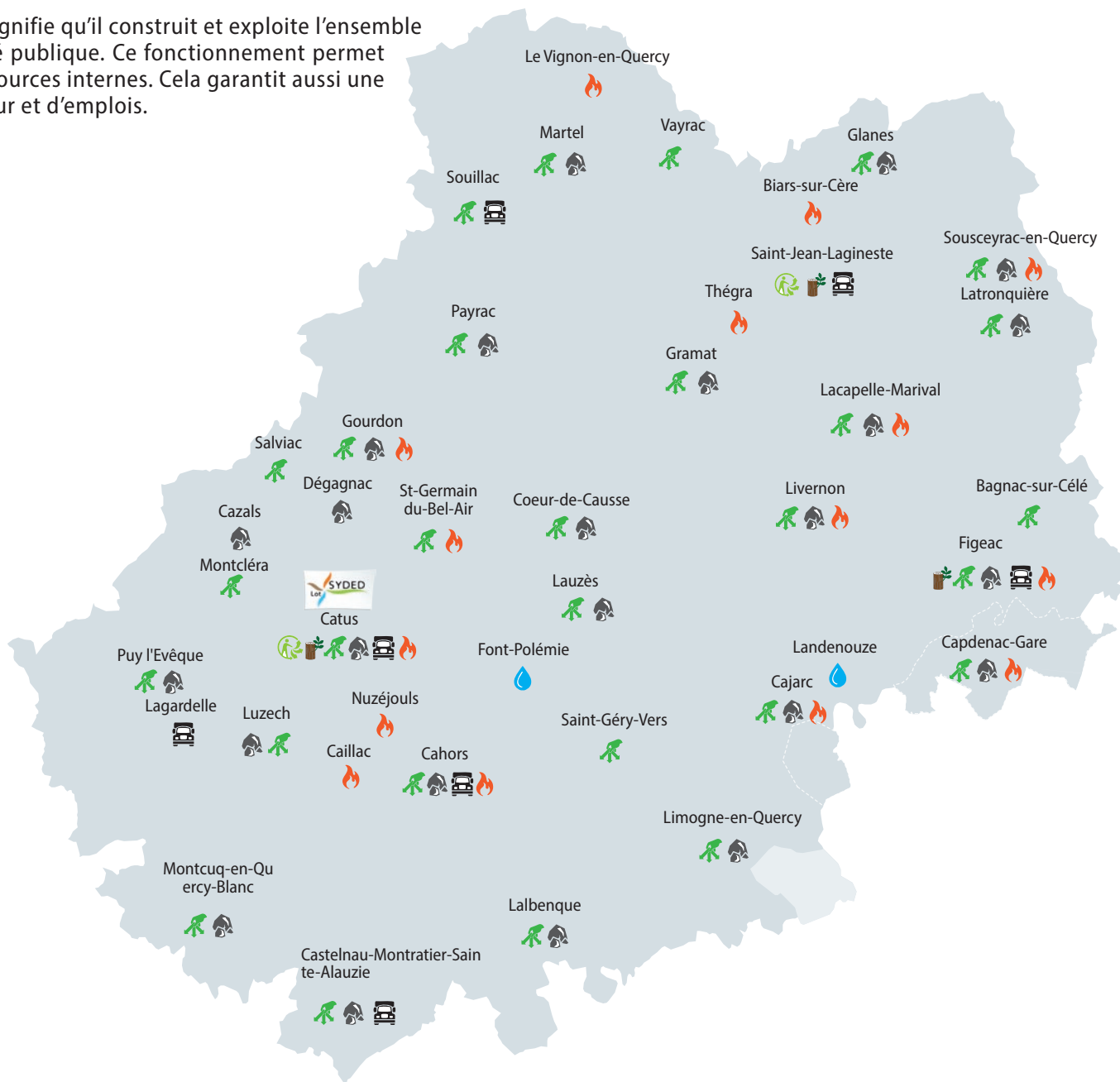
Équipements fixes

-  2 centres de tri
-  29 déchèteries
-  3 plateformes de compostage et de valorisation du bois
-  7 quais de transfert
-  24 ISDI ou assimilés (gravats)
-  15 réseaux de chaleur au bois
-  2 unités de production d'eau potable

 Siège

Équipements mobiles

- 6 tracteurs routiers et 7 semi-remorques
- 19 camions polybennes
- 9 remorques poids lourds dont une porte engins
- 41 engins (manutention, excavation, chargement, compactage)
- 5 broyeurs et 2 cribles routiers
- 61 véhicules légers dont 10 électriques et 1 hybride
- 357 bennes



L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

L'humain et l'environnement ont toujours été au cœur des préoccupations du Syded. La structure est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) depuis plusieurs années et se positionne comme un acteur économique, social et environnemental du territoire.

Composition de l'effectif

En Équivalent Temps Plein (ETP)

Activité bois-énergie : 10^{ETP} → 4 % de l'effectif

Activité cycle de l'eau : 25^{ETP} → 9 %

Activité déchèterie : 39^{ETP} → 14 %

Activité logistique / plateforme : 32^{ETP} → 12 %

Activité centres de tri : 105^{ETP} → 39 %

Activité entretien & maintenance : 11^{ETP} → 4 %

Activité prévention déchets et communication : 14^{ETP} → 5 %

Services supports : 36^{ETP} → 13 %



Effectif moyen 2023 :
272 ETP
dont 27 intérimaires

Garantir la qualité de vie au travail

1. Maintien du pouvoir d'achat pour les agents

Cette année a été marquée par une forte inflation qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat en France. Pour les agents de droit privé du Syded, ce phénomène a été compensé par une augmentation de la valeur du point négociée au niveau national par les représentants de la branche professionnelle « activités du déchet ». Les agents de droit public, quant à eux, ont reçu une prime permettant de conserver l'équité de traitement avec les agents de droit privé.

2. Favoriser la cohésion

Pour la première fois, une journée de cohésion a été proposée à tous les agents. Chacun a pu participer à ce moment de travail et de convivialité avec ses collègues. C'était une attente forte de la part des agents de pouvoir bénéficier de ce type d'événement qui favorise la collaboration et améliore l'ambiance générale de travail.

3. Développement de la culture sécurité

La sécurité des agents est une priorité pour le Syded. Depuis toujours, la structure est engagée dans une démarche volontariste de prévention des risques et de maintien des agents sur leurs postes de travail.

En 2023, les engagements pour garantir la sécurité de tous ont été renforcés et définis avec une implication multipartite : Direction Générale, Commission Santé et Sécurité et Conditions de travail, service prévention et sécurité, encadrants et agents. Des causeries sécurité ont été mises en place régulièrement entre le service santé et sécurité au travail et les différentes équipes d'agents, sur le terrain. Ces moments d'échanges permettent de traiter des problématiques concrètes et d'apporter des correctifs rapides.



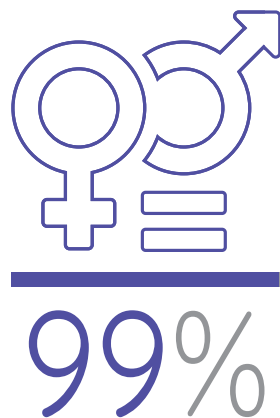
Favoriser l'inclusion

Le Syded œuvre pour rapprocher de l'entreprise les publics les plus éloignés du monde du travail. En tant que membre historique du club « Les entreprises s'engagent », il accueille et participe à de nombreux événements favorisant l'inclusion :

- 11 personnes ont été accueillies en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle (PMSMP) en lien avec Pôle Emploi
- 13 stagiaires ont été accompagnés pour se forger une expérience associée à leurs études
- Le Syded participe également à l'accueil de jeunes de la mission locale et du Pôle Emploi pour une présentation de la structure et des métiers associés dans le cadre de l'action « Regards croisés Jeunes et Entreprises » - Janvier 2023
- Rencontre avec des demandeurs d'emploi seniors pour mieux appréhender leurs attentes et difficultés – Mai 2023
- Forum de l'immersion organisé par Pôle emploi à Cahors – Novembre 2023

- Accueil de deux personnes pour le Duoday qui promeut l'insertion des personnes handicapées – Novembre 2023
- Accueil de collégiens et lycéens pour une présentation des métiers, par des agents, lors de la Semaine de l'industrie – novembre 2023
- Présence au forum ID Métiers à Cahors pour présenter les activités et métiers aux collégiens et lycéens présents.

99/100 index d'égalité femme/homme



9,4% d'emploi handicap soit 22 agents, au-delà de l'objectif réglementaire de 6%



L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Gaz effet de serre :

Conformément à la réglementation, le Syded mesure ses émissions de gaz à effet de serre et les publie sur le site de l'ADEME. Ces rejets globaux sont en baisse depuis 2015.

Pour cela un plan d'action est engagé :

- optimisation des consommations électriques des réseaux de chaleur par la généralisation des vannes à débit variable et le changement de pompes primaires.
- planification des veilles sur les compresseurs des centres de tri pour permettre une économie substantielle d'énergie.
- Optimisation des flux
- Formation à l'écoconduite pour réduire l'impact des transferts logistiques
- Décarbonation du parc automobile léger en renouvelant avec des véhicules électriques.

Les missions du SYDED permettent directement de diminuer les gaz à effet de serre : chaufferies biomasse qui réduisent l'emprunte carbone des foyers raccordés, recyclage de déchets permettant de limiter l'extraction de ressources et la consommation d'énergie...

Plan d'action sobriété énergétique :

Impulsée lors de l'hiver 2022/2023, la sobriété énergétique est de mise au Syded. À titre d'exemple, en centres de tri, un travail a été mené sur l'éclairage intérieur (passage aux ampoules LED, nettoyage des bardages, etc.) et extérieur (restriction des périodes de fonctionnement, morcellement des zones allumées...). C'est un sujet complexe quand il s'agit de concilier les horaires de travail de plusieurs métiers tout en conservant 24h/24 un visuel sur des zones à risques incendie comme les halls de réception des centres de tri.

Les climatisations et le chauffage ont également été optimisés avec des consignes bridées conformes aux recommandations nationales.

Biodiversité :

Pour évaluer nos impacts environnementaux, l'Office Français de la Biodiversité a procédé à 3 séries d'inventaires des batraciens des lagunes de Catus.

Il a été relevé une forte diversité de la faune sur la lagune du siège et notamment des

exuvies de libellules. Des prélèvements ont été effectués pour connaître l'espèce exacte. Sur la réserve incendie de Valotri, l'inventaire a confirmé un nombre important d'espèces et d'individus : têtards d'alytes, larves de tritons palmés, Sympétrums (libellules) rouge sang,



Larve de triton - Lagune de Catus

libellules bleues...

Pour limiter l'impact de ses activités sur la biodiversité, le Syded a renforcé ses études environnementales préalables aux travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable et aux épandages de boues de station d'épuration. Elles ont notamment permis de redéfinir l'emprise de certains chantiers ou en modifier le tracé pour éviter des zones protégées.

Escape Game :

Pour impliquer et sensibiliser ses agents à la démarche, le Syded a créé un escape game. Les participants sont amenés à diminuer le risque incendie, s'engager sur la sobriété énergétique, la protection des sols, le tri des déchets dangereux et découvrir la biodiversité présente sur les différents sites.



LA GESTION DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Syded dispose de 5 budgets distincts, un pour chaque domaine d'activité : Déchets, Énergies renouvelables, Assainissement, Eau potable, Eaux naturelles. Avec 5 domaines de compétences regroupés sous une seule entité, toute la structure est mutualisée (direction, services supports...).

➤ Budget de fonctionnement global

Par activité :



30,75 M€	Déchets – 82 %
3,90 M€	Énergies renouvelables – 11 %
1,60 M€	Assainissements – 4 %
0,70 M€	Eau potable – 2 %
0,35 M€	Eaux naturelles – 1 %

Par poste de dépense :



12,3 M€	Traitement des déchets (refus, encombrants, OMR, boues...) – 33 %
12,9 M€	Masse salariale – 35 %
7,7 M€	Charges courantes – 20 %
4,4 M€	Charges financières et amortissements – 12 %

Les arrondis peuvent occasionner des approximations

➤ Budget Déchets



Dépenses :

11 M€
Transport et traitement – 41 %

2,8 M€
Charges courantes – 10%

11,2 M€
Masse salariale – 41 %

2,20M€
Charges financières
et amortissements – 8 %



Recettes :

17,7 M€
Participation des adhérents – 65 %

4,5 M€
Soutiens éco-organismes –16 %

3 M€
Droits d'accès collectivités non
adhérentes et professionnels –11 %

1,3 M€
Ventes de matériaux – 5 %

0,7 M€
Autres – 3 %

* Hors amortissements contractés

➤ Coût aidé des services déchets

Par habitant :



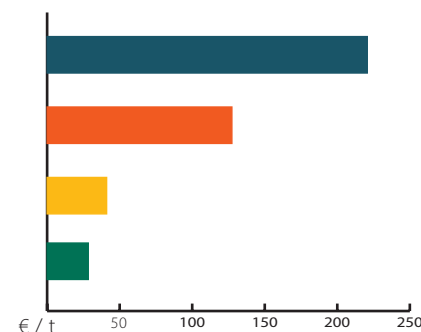
39,69 €
Traitement des déchets résiduels

37,99 €
Accès en déchèterie

5,42 €
Tri et traitement emballages et papiers

1,10 €
Ramassage et recyclage du verre

À la tonne :



220,70 €
Traitement des déchets résiduels

127,37 €
Accès en déchèterie

41,03 €
Tri et traitement emballages et papiers

28,38 €
Ramassage et recyclage du verre

	2020	2021	2022
Déchets résiduels	28,20 €	31,10 €	32,30 €
Accès déchèterie	27,30 €	30,40 €	33,75 €
Tri emballages	8,20 €	- 0,30 €	4,25 €
Ramassage verre	0,80 €	0,70 €	1,60 €

	2020	2021	2022
Déchets résiduels	146,38 €	161,37 €	172,45 €
Accès déchèterie	97,92 €	94,01 €	113,56 €
Tri emballages	55,90 €	- 1,79 €	32,36 €
Ramassage verre	19,17 €	16,99 €	39,51 €

➤ Budget Énergies renouvelables

Dépenses :



0,67 M €	Achat de bois – 22 %
0,58 M €	Charges financières et amortissements – 19 %
0,37 M €	Masse salariale – 12 %
0,99 M €	Charges courantes – 32 %
0,35 M €	Fluides – 11 %
0,11 M €	Fiscalité – 4 %

Recettes :



2,36 M €	Vente de chaleur – 71 %
0,72 M €	Abonnements – 22 %
0,25 M €	Autres – 7 %

* Hors amortissements contractés

➤ Budget Cycle de l'eau

Dépenses :



1,3 M €	Masse salariale – 50 %
0,63 M €	Transport et traitement des boues – 24 %
0,43 M €	Fonctionnement – 15 %
0,26 M €	Frais d'analyses – 10 %
0,03 M €	Amortissements – 1 %

Recettes :



1,91 M €	Participation des collectivités – 71 %
0,30 M €	Soutien Agence de l'eau – 11 %
0,23 M €	Soutien Département du Lot – 9 %
0,23 M €	Abonnement et vente eau potable – 9 %
0,06 M €	Autre – < 1 %

Budget eau potable :

Dépenses : 695 969 € / Recettes : 697 365 €

Budget Assainissement :

Dépenses : 1 617 007 € / Recettes : 1 622 035 €

Budget Eaux naturelles :

Dépenses : 341 178 € / Recettes : 352 651 €

Liste des annexes en complément

DÉCHETS

- › Annexe 1 – Dépenses, soutiens et ventes activité déchets
- › Annexe 2 – Coût complet activités déchets
- › Annexe 3 – Tarifs compétence « déchets » 2023
- › Annexe 4 – Tonnages de déchets traités par collectivité adhérente ou cliente
- › Annexe 6 – Traitement des déchets collectés en déchèterie
- › Annexe 7 – Fréquentation par déchèterie
- › Annexe 8 – Bilan du recyclage ramené à l'habitant
- › Annexe 9 – Carte des adhérents « Déchets »

ÉNERGIE

- › Annexe 10 – Tarifs bois-énergie 2023
- › Annexe 11 – Récapitulatif chiffré des 15 réseaux
- › Annexe 12 – Chaufferie de Caillac
- › Annexe 13 – Chaufferie du Vignnon-en-Quercy
- › Annexe 14 – Chaufferie de Cajarc
- › Annexe 15 – Chaufferie de biars-sur-cère
- › Annexe 16 – Chaufferie de sousceyrac-en-quercy
- › Annexe 17 – Chaufferie de Catus
- › Annexe 18 – Chaufferie de Saint-Germain-du-Bel-Air
- › Annexe 19 – Chaufferie de Figeac (Nayrac)
- › Annexe 20 – Chaufferie de Livernon
- › Annexe 21 – Chaufferie de cahors (Cabessut)
- › Annexe 22 – Chaufferie de thégra
- › Annexe 23 – Chaufferie de Lacapelle-Marival
- › Annexe 24 – Chaufferie de Gourdon
- › Annexe 25 – Chaufferie de Nuzéjols
- › Annexe 26 – Chaufferie de Capdenac-Gare

EAU

- › Annexe 27 – Carte des adhérents eau potable
- › Annexe 28 – Carte des adhérents assainissement et boues
- › Annexe 29 – Carte des adhérents ANC
- › Annexe 30 – Exploitation eau potable Cajarc
- › Annexe 31 – Exploitation eau potable SIAEP de Francoulès
- › Annexe 32 – Tarifs cycle de l'eau 2023
- › Annexe 33 – Qualité des eaux naturelles

COMMUNICATION & PRÉVENTION

- › Annexe 34 – Campagne de communication
« Tous prêts à composter »

LEXIQUE

AEP : Adduction d'Eau Potable ou Alimentation en Eau Potable.

Agence de l'Eau : Établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé.

Boues : Résidus du traitement des eaux usées, constituées pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Coût aidé des services : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Déchets assimilés : Déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement.

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ils se déclinent en 5 familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Dépotage des boues : Action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ensemble des déchets produits par un usager (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, verre et apports en déchèterie).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DSP : Délégation de Service Public. Contrat passé par une collectivité qui confie la gestion d'un service public à un opérateur privé.

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Eaux de Baignade : Eaux de surface dans lesquelles un grand nombre de baigneurs est attendu et où la baignade n'est pas interdite ou déconseillée de manière permanente (art L1332-2 du Code de la Santé publique).

EH : Équivalent Habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

ETP : Équivalent Temps Plein. Unité de mesure qui permet de mesurer la capacité de travail d'une organisation.

FPR : Filtre Planté de Roseaux.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Quai de transfert : Lieu où transitent les déchets.

LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Refus de tri : Erreurs de tri éliminées du centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les usines de valorisation énergétique.

Maître d'ouvrage : Personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Maître d'œuvre : Personne ou entité chargée de la conduite opérationnelle de travaux.

Micropolluants : Substances susceptibles d'avoir une action toxique à très faible dose.

NOTRe (loi) : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives (bac marron / gris).

Plaquette : Résultat du broyage de déchets de bois non traités utilisé comme combustible (chaudière bois).

Plaquette forestière : Résultat du broyage par engins mécanisés (broyeurs à couteaux) des rémanents d'une exploitation forestière et d'élagage de bords de route.

PREB : Personne Responsable d'une Eau de Baignade (art L1332-3 du Code de la Santé Publique).

Risques psychosociaux : Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées.

TEP : Tonne Équivalent Pétrole. Unité de mesure de l'énergie utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11,6 MWh.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TMS : Troubles musculo-squelettiques.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Widget : Application qui s'intègre sur un site internet et qui permet d'afficher des informations venant d'une source externe.



Syded du Lot

504 Route des matalines
46150 Catus
T. 05 65 21 54 30

syded-lot.fr



Rapport et annexes disponibles en
ligne sur notre site syded-lot.fr
à la rubrique "Documents"